



Parole d'expert

Entretien exclusif avec **Jean-Marie Chabaud, Président du CIP national** (Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises), **avocat au barreau de Nîmes**.

Macif est partenaire du CIP national depuis 2021.

Le CIP, Un acteur indispensable de la prévention des entreprises en difficulté

Quelle est votre fonction ?

Je m'adresse à vous en ma qualité de Président du Centre d'Information et de Prévention sur les entreprises en difficulté (CIP).

Mon nom est Jean-Marie Chabaud, je suis avocat au barreau de Nîmes, et je préside cette association, puisqu'il s'agit d'une association à but non lucratif, qui a été constituée par des avocats, des experts comptables, des commissaires aux comptes et d'anciens juges consulaires, c'est-à-dire d'anciens juges des tribunaux de commerce.

Quelles sont les missions du CIP ?

L'idée de départ part d'un constat suivant lequel les entrepreneurs ne vont pas suffisamment tôt auprès des tribunaux pour exposer leurs difficultés et rechercher des

solutions à ces dernières avec les outils juridiques dont disposent les acteurs économiques français tels que du mandat ad hoc, de la conciliation, des procédures de sauvegarde, toute alternative à des procédures parfois beaucoup plus douloureuses et compliquées que l'on connaît malheureusement et qui s'appelle la liquidation judiciaire.

Ces acteurs se sont réunis pour créer une association de manière à ce qu'ils puissent développer au travers du territoire national par 63 à ce jour CIP territoriaux dans les départements, en partenariat avec les chambres consulaires, CCI, chambres des métiers notamment, des interventions auprès d'entrepreneurs qui rencontrent des difficultés.

L'outil d'auto-diagnostic pour un 1^{er} bilan des difficultés

Nous avons développé sur le site internet du CIP national, dont vous aurez les coordonnées à la fin de cet entretien, un outil d'auto-diagnostic.

L'auto-diagnostic que le CIP propose est un diagnostic que l'on peut effectuer sans comptabilité.

Ce sont des indices de la vie quotidienne de l'entreprise que l'on renseigne.

Est-ce que vous êtes appelé au téléphone par votre banquier, est-ce que vous avez perdu des clients, est-ce que vous avez du retard dans le paiement de vos salaires ?

Et à la fin par une cotation de points on a un diagnostic pour savoir dans quel état réellement l'entreprise peut se trouver, et dans quelle voie elle doit se diriger pour essayer de traiter ses difficultés.

Les Entretiens du Jeudi pour être accompagné par des experts

Concrètement comment va se dérouler l'Entretien du Jeudi.

L'Entretien du Jeudi est animé par un trio d'experts.

Un expert comptable ou commissaire aux comptes, un avocat et un ancien juge consulaire.

Ces 3 personnes se mettent bénévolement et confidentiellement à disposition du chef d'entreprise qui a pris rendez-vous par l'intermédiaire du site internet du CIP, ou en téléphonant directement à la base locale dans laquelle il veut se rendre.

Il va être reçu seul ce chef d'entreprise, ou éventuellement accompagné par ses conseils habituels, expert-comptable ou avocat, de manière à pouvoir exposer, rompre sa solitude, échanger avec ces experts sur la situation qui est la sienne.

Le but de cet entretien est de faire un point pluridisciplinaire sur

la situation de l'entreprise, permettre à ce chef d'entreprise de comprendre qu'il est l'un parmi de nombreux qui ont recours au service du CIP, et permettre que l'entreprise qui est la sienne ne soit pas détruite ou affectée par une liquidation judiciaire parce que simplement il n'aura pas pris les bonnes décisions au bon moment, en anticipant la situation.

Et vous aurez sur la base de ce diagnostic, ensuite, les moyens d'agir.

Le mot de la fin

Comme vous l'avez compris, la clé du bon traitement des difficultés que vous rencontrez c'est d'anticiper le recours à un entretien avec des personnes compétentes pour vous orienter, vous donner des conseils.

Il s'agit donc de vous assurer par le contact sur le site du CIP de découvrir l'adresse de celui qui est le plus proche de chez vous et de le contacter. N'hésitez pas.

Les professionnels sont à votre disposition, ils se réunissent tous les jeudis. Prise de rendez-vous.

Il n'y a qu'un pas et il n'est pas très grand à faire entre la situation d'isolement avec vos difficultés et la rencontre de professionnels qui vont vous aider à les résoudre.

Alors n'hésitez pas.